

Carte d'identité du loup

Classe : Mammifères
Ordre : Carnivore
Famille : Canidés
Espèce : *Canis lupus*

Longueur : 1,40 à 1,80 m dont 30 à 40 cm pour la queue



Peinture © Docteur

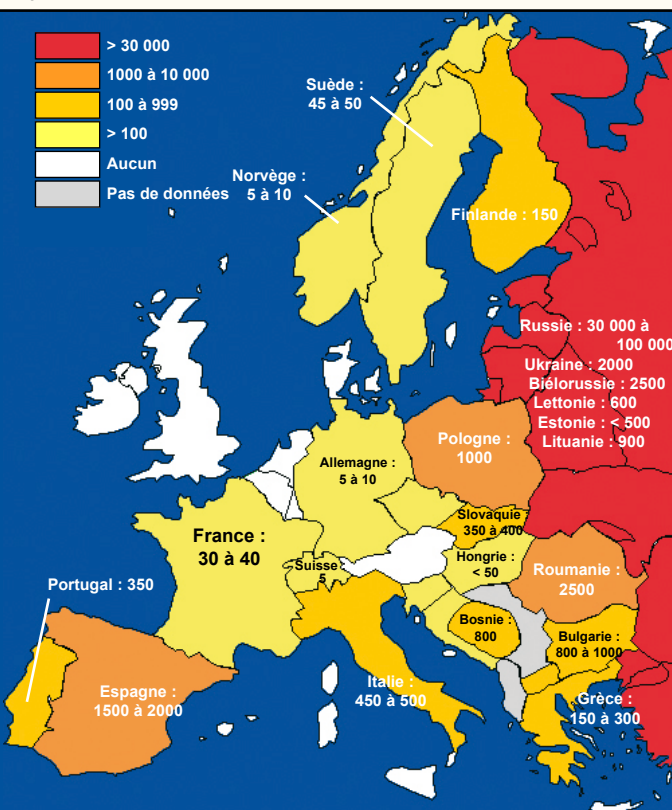


Criss

Poids : Il pèse de 20 à 50 kg en général, le record est de 96 kg. En France, *Canis lupus italicus* varie de 20 à 35 kg.

Hauteur au garrot : 0,60 à 0,80 m

Longévité : 8 à 16 ans



Répartition

Le loup est présent sur tous les continents.

En France, on dénombre une quarantaine de loups arrivés d'Italie, dans l'arc alpin (Mercantour, Queyras, Vercors, Tarentaise...).

Ils sont si peu nombreux que les promeneurs ne risquent pas de trouver sur leur route cet animal craintif et méfiant.

LA VIE EN MEUTE

La vie sociale des loups est très proche de celle des hommes. Ils sont organisés en meute de 2 à 8 individus en France.

Au sein de cette cellule familiale règne une hiérarchie bien établie. Un couple dominant dirige les activités de la meute : chasse, déplacements, défense du territoire, reproduction... Il arrive parfois que des loups d'une même meute se livrent combat pour affirmer leur position hiérarchique mais ces luttes apparemment violentes ne sont jamais mortelles.



© Anne-Frédéric

UNE GRANDE FAMILLE



pour en créer une nouvelle.

On compte entre 3 et 8 louveteaux par portée. Toute la meute participe à la protection des petits. Nés entre avril et juin, ils sont sourds et aveugles durant 8 à 12 jours et sont sevrés vers 5 semaines. À l'automne, les louveteaux rejoignent la meute pour apprendre à chasser. Puis dès leurs 2 ans, ils sont considérés comme matures. Et comme chaque année la meute grossit, certains jeunes sont amenés à quitter leur famille

«À LA QUEUE LEU LEU»

Au pas, le loup pose le pied postérieur exactement dans la trace du pied antérieur. Quand ils se déplacent en meute, ils **marchent à la queue leu leu**, chacun posant ses pattes dans les traces du précédent. Ils font ainsi croire à la présence d'un seul animal. Son allure la plus courante reste tout de même le trot.



Son empreinte est extrêmement difficile à distinguer de celle du chien.

«UNE FAIM DE LOUP»

Son menu préféré est constitué de petits rongeurs, oiseaux, lapins, renards, chevreuils, cerfs, sangliers... Avec un odorat 22 fois plus développé que celui de l'homme, le loup peut repérer une proie à plusieurs kilomètres.



Criss

Le saviez-vous ?

Le loup peut supporter plusieurs jours de diète comme il peut manger 10 kg de viande en un seul repas.

En éliminant les bêtes malades, qui représentent des proies faciles, **le loup assainit les populations et aide à maintenir naturellement un équilibre écologique indispensable.**

Le loup s'adapte très facilement à différents milieux et climats pourvu qu'il y trouve nourriture et tranquillité.

La densité de populations de loups est régulée par la quantité de nourriture présente dans la nature. Ce système d'autorégulation permet de maintenir le nombre de loups en adéquation avec la capacité d'accueil du milieu. En France, le domaine vital d'une meute est d'environ 200 km².

LE RETOUR NATUREL DU LOUP EN FRANCE

Soixante ans après la destruction du dernier loup, *Canis lupus* est de retour en France. C'est dans les années 90 qu'un loup italien a été repéré pour la première fois dans le parc du Mercantour.

Depuis, ils recolonisent les Alpes et sont aujourd'hui présents dans 8 départements mais les populations restent très faibles (entre 39 et 43 individus recensés en 2005) et très fragiles. Elles peuvent disparaître rapidement en cas de destructions répétées.

Il est donc essentiel de protéger intégralement cette espèce pour lui donner une chance de s'implanter à nouveau en France.



© Guy Bortolano

LE LOUP EST UNE ESPÈCE PROTÉGÉE

Considérée comme une espèce menacée en Europe (moins de 10 000 individus), le loup est strictement protégé par la convention de Berne et la Directive Habitat. Signataire de ces protocoles européens, la France s'est donc engagée à assurer sa protection intégrale. Mais sur le terrain, le braconnage et les tirs officiels accordés à titre dérogatoire par l'Etat (tirs de 6 loups autorisés en 2005) mettent les populations en péril.



LE LOUP, BOUC ÉMISSAIRE D'UN ÉLEVAGE EN CRISE



Certains éleveurs n'hésitent pas à accabler le loup de tous les torts pour demander son élimination. S'il lui arrive de temps en temps de manger quelques moutons, il est inacceptable de lui mettre sur le dos l'entière responsabilité des problèmes actuels des éleveurs de moutons (baisse des prix de la viande, concurrence étrangère, maladies...), d'autant que **seuls 0,05 % des pertes de bêtes lui sont attribués** et que des mesures de protection testées et efficaces sont proposées aux éleveurs avec l'aide financière de l'Etat.

Pour cohabiter harmonieusement avec le loup, éleveurs et bergers doivent en effet réadapter leurs méthodes de travail telles qu'elles étaient pratiquées avant sa disparition de l'arc Alpin. Les troupeaux doivent être rassemblés en enclos la nuit, constamment gardés par un berger et protégés par un ou plusieurs chiens «patous».

Le loup ne doit pas servir de bouc émissaire pour détourner l'attention des véritables problèmes d'une profession en crise.



Agir avec l'ASPAS pour protéger les loups

Rien ne justifie l'abattage de loups décidé chaque année par l'Etat français :

- 🐾 L'espèce est **strictement protégée** par la loi
- 🐾 En France, le loup est très **menacé par le braconnage**
- 🐾 Tuer des loups ne règlera pas les problèmes des éleveurs qui subissent de plus en plus la concurrence des marchés étrangers plus compétitifs (Nouvelle-Zélande,.....)
- 🐾 Cela ne sert à rien car les populations de loups arrivent naturellement depuis l'Italie et se stabiliseront toutes seules comme le font tous les grands prédateurs.

Chacun peut agir à son échelle et vous aussi !



L'Association pour la Protection des Animaux Sauvages agit depuis plus de 15 ans

pour la protection et la réhabilitation du loup. Pour cela, elle mène des actions de sensibilisation auprès du public ainsi que des actions juridiques qui consistent à faire annuler par les tribunaux les décisions de tir illégales prises par l'Etat français (6 tirs annulés sur une dizaine d'autorisations donnée en 2005). L'ASPAS agit en totale indépendance, sans aucune subvention publique, pour la protection des animaux sauvages, la préservation du patrimoine naturel et la défense des usagers de la nature.



Pour plus d'informations :

ASPAS - BP 505 - 26 401 Crest cedex
Tél. : 04 75 25 10 00 - Fax : 04 75 76 77 58
www.aspas-nature.org - info@aspas-nature.org



ACTION ASPAS

Connaître et protéger le loup



© S. Maccchi

Association pour la Protection des Animaux Sauvages

